
Communiqué de presse

Leclanché: ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire

- **La réunion des actionnaires ordinaires aura lieu le 10 avril 2013 à Yverdon-les-Bains**
- **Les actionnaires devront approuver un certain nombre de résolutions en lien avec la restructuration financière de la société**

Yverdon-les-Bains, le 20 Mars 2013 - Leclanché S.A. (SIX Swiss Exchange: LECN), une société suisse spécialisée dans la production de cellules lithium-ion de grand format, a publié aujourd'hui l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu à Yverdon-les-Bains, le 10 avril 2013 à 11h00. L'ordre du jour inclut non seulement les résolutions annuelles usuelles, dont l'approbation du rapport annuel et des comptes annuels, mais aussi des résolutions alternatives détaillées concernant l'actuel programme de restructuration financière de la société. Le Conseil d'administration cherche activement à garantir un investissement par des investisseurs stratégiques ou financiers et poursuit sa recherche de solutions de financements alternatives. A ce jour, aucune solution définitive n'a encore été trouvée.

A la date de l'assemblée générale, ou avant celle-ci, le Conseil d'administration décidera, sur la base des faits et des circonstances prévalant à cette date, ainsi que du sentiment recueilli auprès d'investisseurs potentiels, laquelle des alternatives de financement suivantes sera finalement soumise au vote de l'assemblée générale.

Trois options de financement alternatives

Dans le cadre de l'Alternative 1, le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale ordinaire de décider d'une réduction de la valeur nominale du capital-actions combinée avec une augmentation immédiate du capital en trois tranches. Le Conseil d'administration est d'avis qu'une telle réduction de la valeur nominale de capital pourra apporter une flexibilité supplémentaire liée au prix d'une telle émission. L'Alternative 1 propose d'émettre le capital en trois tranches distinctes (A, B et C), permettant d'augmenter le capital par l'émission d'actions avec des droits préférentiels de souscription pour les actionnaires actuels de la société, un placement privé réservé à des nouveaux investisseurs, ainsi qu'à la conversion éventuelle du prêt octroyé à Leclanché GmbH par Bruellan Corporate Governance Action Fund (« prêt Bruellan »).

Dans le cadre de l'Alternative 2, le Conseil d'administration envisage de mener à bien la restructuration au moyen d'émission d'instruments d'emprunt obligatoirement convertibles à l'échéance en actions nominatives de la Société, combinée avec l'émission de bons de participation privilégiés (actions privilégiées sans droit de vote). Les conditions de l'émission d'instruments d'emprunt sont actuellement en cours d'évaluation. Cependant, il est probable qu'elles incluent un

certain nombre de conditions standard du marché, un coupon cash et une maturité comprise entre trois et cinq ans. Comme dans le cas de l'Alternative 1, le Conseil d'administration prévoit qu'il y aura trois tranches distinctes (A, B et C) pour l'augmentation de capital: une émission avec des droits préférentiels de souscription pour les actionnaires actuels, une tranche séparée pour les nouveaux investisseurs et pour une conversion éventuelle du prêt Bruellan.

Dans le cadre de l'Alternative 3, le Conseil d'administration est aussi en train d'évaluer la possibilité de d'un financement à moyen terme par emprunt. L'ordre du jour inclut par conséquent d'autres résolutions en lien avec une augmentation de capital et /ou la création d'un capital-participation par l'émission de bons de participation privilégiés (action privilégiée sans droit de vote) associé avec un tel programme de financement par emprunt. Dans le cas où une émission d'actions serait nécessaire, elle serait opérée avec des droits préférentiels de souscription pour les actionnaires actuels.

Le Conseil d'administration propose de relever le seuil de participation à partir duquel une offre publique d'achat doit être présentée conformément à la législation concernée de 33 1/3% à 49 (appelée «Opting-up »). Cette procédure est établie afin d'accommoder un investisseur potentiel voulant investir, mais n'étant pas disposé à faire une offre publique à la société. A ce jour, aucun investisseur ou investisseur potentiel n'a proposé l'inclusion d'un « Opting-up » dans les articles d'association.

Il existe un certain nombre de résolutions connexes : (a) création de droits sur capital en faveur de Talisman Infrastructure Ventures LLP ("Talisman"), qui mène le redressement de la société selon les termes de son engagement ; (b) création de droits sur capital qui pourrait être nécessaire pour faciliter la conversion du prêt Bruellan ; et (c) des provisions techniques traitant de la création de capitaux conditionnels et autorisés dans le but de donner effet aux résolutions mentionnées, ainsi que les changements nécessaires des Status.

Ces résolutions soumises à l'approbation des actionnaires apporteront au Conseil d'administration ainsi qu'à la Société la flexibilité nécessaire à la poursuite du redressement financier. Le Conseil d'administration se réserve le droit de se retirer et/ou modifier les propositions de l'agenda avant ou lors de l'Assemblée Générale selon les avis recueillis auprès des investisseurs.

Monsieur Rolf Eckrodt, Président, et Monsieur Stefan Müller envisagent une réélection en tant que membres du Conseil d'Administration pour respectivement un an et de trois ans. Monsieur Eckrodt a décidé de se présenter aux élections pour un an seulement, afin de respecter les règlements de la société, qui limitent l'âge des membres du Conseil d'administration, mais également pour assurer une transition en douceur avec un nouveau Président.

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions au 4 avril 2013 seront autorisés à participer et à voter lors de l'Assemblée générale.

L'agenda concernant l'Assemblée Générale des Actionnaires pourra être téléchargé sur le site web de la société : http://www.leclanche.eu/img/AGO_invitation_Leclanche_fra.pdf

A propos de Leclanché

Leclanché est spécialisé dans la production de solutions de stockage d'énergie sur mesure. La stratégie de Leclanché est de renforcer sa position en tant qu'un des leaders européens de la production de cellules lithium-ion, et de fournisseur de solutions de stockage d'énergie pour les énergies renouvelables en Europe. Sa priorité stratégique se focalise sur les applications liées au stockage domestique d'énergie électrique ainsi qu'au développement de sa présence sur le marché

du stockage industriel et des réseaux électriques. En participant à des consortiums de recherche se focalisant sur les applications pour les systèmes hybrides et de E-mobility, Leclanché entend tirer profit des nouvelles opportunités du marché.

Grâce à une technologie de séparateur à base de céramique brevetée et sa technologie des cellules de lithium-ion avec anode de lithium oxide de titanate, Leclanché fabrique des cellules lithium-ion de grand format pour lesquelles la sécurité et la durée de vie ont été optimisées, dans le cadre d'un processus de production entièrement automatisé. La nouvelle ligne de production aura une capacité annuelle installée d'un million de cellules ou 76 MWh.

Leclanché a été fondée en 1909 à Yverdon-les-Bains. Par l'intégration d'une «spin-off» issue du Fraunhofer-Gesellschaft en 2006, l'entreprise s'est développée en passant du statut de fabricant de batteries traditionnelles à celui de leader dans le développement et la production de cellules lithium-ion. Leclanché compte actuellement 120 collaborateurs et est cotée à la SIX Swiss Exchange (LECN). Le siège social est à Yverdon-les-Bains (Suisse) et la société dispose, en plus, d'un site de production et de développement à Willstätt (Allemagne). Pour plus d'informations, visitez le site de Leclanché sous : www.leclanche.com.

Contact pour Leclanché:

Christophe Lamps, Dynamics Group S.A.: Téléphone: +41 79 476 26 87, cla@dynamicsgroup.ch

Réserves

Ce communiqué de presse contient certaines expressions prospectives relatives à l'activité de Leclanché, identifiables par des termes tels que : « stratégique », « propose », « introduire », « sera », « planifié », « attendu », « engagement », « attend », « défini », « préparation », « plans », « estime », « vise », « devrait », « potentiel », « attendu », « estimé », « proposition », ou expressions similaires, ou par des assertions, exprimées ou implicites, concernant les prévisions en matière de capacité de production de Leclanché, les applications potentielles aux produits existants, ou relatives à un chiffre d'affaires futur potentiel issu de ce type de produits, ou à de potentielles ventes ou bénéfices futurs de Leclanché ou d'une de ses *business units*. Ces affirmations ne sauraient être considérées comme absolument fiables. Elles reflètent en effet la vision actuelle de Leclanché sur l'avenir, et met en jeu des risques connus et inconnus, ainsi que d'autres facteurs, qui peuvent entraîner des résultats réels effectivement différents des résultats, performances ou réalisations futurs, exprimés ou sous-entendus par ces affirmations. Il n'y a aucune garantie que les produits Leclanché procureront un quelconque niveau de chiffre d'affaires. Pas plus qu'il n'y a de garantie que Leclanché ou l'une de ses *business units* parviennent à un résultat financier donné.